

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## **Arrêté du 30 juin 2023 fixant la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements 16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86 et 87 de la région Nouvelle-Aquitaine**

NOR : JUSK2320167A

### **Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnel élus au comité social d'administration de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux pour la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux des départements 16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86 et 87 ;

**Arrête :**

### **Article 1**

Sont élus représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements 16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86 et 87 les personnes suivantes :

Rang	Représentants du personnel
1	GAUMONT Christian
2	NOT Thierry
3	BAIGNEUX Didier
4	COLOGNI Fabrice
5	GRATRAUD Hubert
6	GIRAUD Emmanuel
7	RENOULEAUD Bruno
8	ROUDAUT Ronan
9	BERHAULT Samuel
10	COLLET Stéphane
11	BENOIT Laure
12	THOMAS Jean-Philippe
13	HAMIDANI Salim
14	MOTHERON Ludovic
15	EMMANUEL-EMILE Juliot

### **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

### **Article 3**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 30 juin 2023,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

P/La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux,

**G GOUJOT**



Le Directeur Interrégional Adjoint  
**G. GOUJOT**